



QUESTIONS CRIBLES THEMATIQUES

« *Outremer et Europe* »

Mardi 18 janvier 2011

SOIBAHADINE
IBRAHIM RAMADANI

La transformation de Mayotte en Région ultrapériphérique

SENATEUR DE MAYOTTE

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

Le Pacte pour la départementalisation précise que :

« L'Etat engagera très rapidement une démarche auprès des institutions communautaires pour que la transformation de Mayotte en région ultrapériphérique intervienne dans des délais compatibles avec l'accès aux financements européens disponibles à partir de 2014 ».

Cette démarche, Madame la Ministre, vous l'avez menée et l'engagement qui est le vôtre, est de transmettre aux autorités communautaires la demande officielle de la France visant à la transformation de Mayotte, actuellement Pays et Territoires d'Outremer, en Région ultrapériphérique dans le courant du 2nd semestre 2011. Cette évolution du statut européen de Mayotte *permettra* à l'île de rattraper ses retards en matière d'infrastructures et d'équipements collectifs, *apportera* plus de soutiens aux collectivités locales, *encouragera* la sauvegarde des langues, *garantira* le respect des droits fondamentaux, *favorisera* l'insertion de Mayotte dans son environnement régional direct etc.



Madame la Ministre, les Mahorais croient en l'Europe. Car avec un triplement des crédits du FED en 20 ans, l'investissement européen à Mayotte a permis de financer plusieurs opérations de base, telles que l'adduction d'eau, l'électrification rurale, le reboisement, l'assainissement, le développement de la filière aquacole, l'aménagement et le développement durable etc. C'est la raison pour laquelle, les Mahorais ont inscrit dans leur conscience collective la transformation de leur île en Rup comme la continuité de l'accession au statut de département-région d'Outremer.

Face à ces enjeux, j'ai déposé auprès de la Présidence du Sénat une demande de constitution et d'envoi d'une mission d'information sénatoriale à Mayotte pour poser les conditions préalables à cette évolution, et étudier l'impact économique, social et culturel de celle-ci.

Madame la Ministre, ma question est double : **où en est le dossier « Rup » de Mayotte** ; et **qu'en est-il du respect du calendrier évoqué**, c'est-à-dire transmettre à l'UE la demande officielle de la France dans le courant du 2nd semestre 2011 ?

Je vous remercie.



Réponses de Mme marie-Luce PENCHARD

Ministre chargée de l'Outremer

1^{ère} partie

« Le Président de la République, lorsqu'il a reçu les élus pour leur présenter le Pacte pour la départementalisation a annoncé à ce moment-là qu'il allait demander la transformation de Mayotte en région ultrapériphérique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ? vous avez bien compris que cet engagement a été affirmé lors du Conseil interministériel de l'Outremer qui a été décidé par Nicolas SARKOZY le 6 novembre 2009 et nous avons bien évidemment entériné les vœux exprimés par les collectivités, notamment la collectivité départementale en 2005, 2007 et 2009. Mais comme vous le savez, nous pouvons obtenir cette rupéisation de Mayotte en utilisant la procédure simplifiée puisque le Traité de Lisbonne le prévoit dans son article 356, c'est ce que nous allons faire et cela, vous le savez, ça doit se faire aussi avec l'avis à l'unanimité du Conseil européen. Alors, d'ores-et-déjà, je me suis déjà entretenu à plusieurs reprises avec les Commissaires en charge de ces questions, aussi bien le Commissaire Hahn de la Direction régionale que le Commissaire Piebalgs en charge des questions de développement, de manière à ce que nous mettions ensemble des services qui peuvent travailler sur le sujet et nous avons obtenu qu'il y ait une « *Unité Rup* » au sein de la Direction générale régionale comme « *service référent* » de manière à entamer ce processus et nous avons tenu informé régulièrement les services de la Commission sur le processus de départementalisation de Mayotte, parce que c'est un acte fort pour permettre de voir effectivement que Mayotte pourra aller vers ce droit commun.

Alors, ces échanges se sont traduites aussi par des réunions de travail, il y en a eu en novembre 2009, il y en a eu le 25 juin 2010, il y a une réunion très importante à la fin de ce mois (janvier 2010) et d'ores-et-déjà, vous le savez que nous avons demandé à associer Mayotte aux travaux concernant les régions ultrapériphériques en tant qu'observateur et moi-même lors de la dernière réunion des Rup aux Canaries en octobre 2010, j'ai accueilli avec beaucoup de satisfaction la déclaration du Commissaire Hahn qui, effectivement, rappelait combien Mayotte devait assister à nos travaux. Donc nous tenons nos engagements, nous sommes déterminés pour que Mayotte puisse accéder à ce statut de Rup, le calendrier sera connu au cours du moi de mai ».



2^{ème} partie

« En complément de ce que je viens de dire, je voudrais vous rassurer, Monsieur le Sénateur, nous allons demander cette transformation de Mayotte en Région ultrapériphérique au Conseil, à l'Union Européenne, dans le cadre du calendrier que nous nous sommes fixé. Mais nous devons préalablement mesurer les écarts notamment entre le droit applicable à Mayotte et le droit européen, bien évidemment la départementalisation en mars 2011 est une première étape, mais là-dessus, je voudrais vous rassurer il y aura forcément un écart, puisqu'au moment où la demande sera formulée, nous n'aurons pas un droit complètement applicable à Mayotte mais cela nous permettra quand même de faire la demande puisque nous pourrons faire valoir les dispositions de l'article 349 du Traité de Lisbonne. Alors, je veux vous rassurer, le calendrier est le suivant : comme nous avons mis des commissions de travail entre les services des Ministères concernés et les services de la Commission européenne, nous avons une troisième réunion à la fin de ce mois, fin mars nous devons officialiser la demande de la France et elle devrait normalement être adressée officiellement au Conseil à la fin du mois de mai.

Nous avons donc vraiment cette volonté de respecter notre engagement parce que vous le savez mieux que moi, ça fait partie du Pacte pour la départementalisation puisque si nous voulons que Mayotte puisse se développer, il faut que nous puissions mobiliser très rapidement les fonds structurels dans le cadre des prochains programmes opérationnels ».